

CURSUS - RESPONSABLE D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Maîtriser tous les paramètres d'une opération d'aménagement

12 JOURS, 84 HEURES

AMÉNAGEMENT

CODE : CU15

Objectifs de la formation

- Planifier les étapes d'une opération d'aménagement de A à Z
- Identifier les impacts de la loi ELAN sur l'urbanisme et l'aménagement
- Concevoir et monter un projet d'aménagement
- Déterminer le montage opérationnel approprié à l'opération
- Construire le bilan financier de l'opération
- Prévenir les risques de contentieux

Animée par

- **GENESTE Stanley**
Consultant,
GUAM
- **VIVIER Patrice**
Président,
SAVILLE STRATÉGIE URBAINE
- **MARTIN Jean-Yves**
Gérant,
URBACONSEIL
- **MESSAOUI Sandy**
Directeur opérationnel,
GRAND PARIS AMÉNAGEMENT
- **LAROCHE Cyril**

- DE LA LUBIE Guillaume
Consultant juridique,
URBANISME ET PATRIMOINE
-

Public concernés

- Chargé d'opérations ; Chargé de mission et chargé d'études en urbanisme et aménagement ; Chef de projets urbains ; Urbaniste ; Paysagiste ; Architecte
-

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire
-

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire
-

Tarifs

- Tarif général : 6 490,00 €HT
-

MODULE 1 - 1 JOUR

Comprendre l'articulation entre les procédures d'aménagement et savoir les utiliser

- Identifier les différents instruments opérationnels offerts par le code de l'urbanisme
 - Appréhender les différentes modalités de financement des équipements publics au regard de l'opération d'aménagement envisagée
 - Connaître les procédures liées à la ZAC, au permis d'aménager, à la déclaration préalable, au permis de construire valant division
 - Quelle est l'évolution des ZAC et des permis d'aménager après la phase de réalisation
-

MODULE 2 - 1 JOUR

Loi ELAN, les nouvelles règles en urbanisme et aménagement

- Découvrir les nouveaux outils (PPA, GOU, etc.) et les nouveaux moyens (ZAC à maîtrise foncière partielle, enquête publique conjointe...) du droit de l'aménagement urbain
- Vers la simplification du droit de l'urbanisme : hiérarchie des normes, numérisation et instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme...
- Comprendre la simplification des règles de construction : obligation d'accessibilité, logements évolutifs et préfabriqués, régime de la VEFA...
- Appréhender les évolutions du contentieux de l'urbanisme

- Favoriser la libération du foncier : la cession des immeubles par l'État
 - Maîtriser les règles de réquisition des logements, la transparence des données foncières, la mobilisation du foncier public pour la construction de logements et pour l'accès social
 - Découvrir les mesures en faveur de la revitalisation des centres villes : ORT et droit de l'urbanisme commercial
-

MODULE 3 - 2 JOURS

Réussir le montage d'une ZAC

- Maîtriser les modalités de réalisation de la ZAC
 - Décrypter les modalités de financement de la Z
 - Quels sont les critères de choix entre les participations à la réalisation des équipements publics
 - Réussir à mener l'achèvement de la ZAC
 - Anticiper le contentieux de la ZAC
-

MODULE 4 - 3 JOURS

Piloter une opération d'aménagement de A à Z

- Qu'est qu'une opération d'aménagement : définition, cadre légal et actualités juridiques
 - Les clefs de la mise en place d'une conduite de projet adaptée : connaître les acteurs, identifier les spécificités du projet, mettre en œuvre des outils de pilotage
 - Concevoir et monter un projet d'aménagement : maîtriser le déroulement des études préalables, concevoir le plan d'aménagement, définir la phase de réalisation et structurer le bilan financier
 - Déterminer le montage opérationnel approprié à son opération : choisir votre outil de divisions foncières, le bon mode de financement des équipements publics et distinguer les différentes possibilités d'utilisation des procédures
 - Réaliser son opération d'aménagement
 - Achever une opération : obligations légales et étapes essentielles à respecter
-

MODULE 5 - 2 JOURS

Montage et suivi financier d'une opération d'aménagement

- Comprendre la programmation financière d'une opération d'aménagement : les spécificités fiscales de l'aménagement
- Construire le bilan financier d'une opération de construction : logements libres, logements sociaux, immobilier d'entreprise
- Faire le point sur l'articulation bilan de construction / bilan d'aménagement : déterminer la charge foncière admissible du constructeur
- Bilan financier dans le temps : quelle interaction avec le phasage de l'opération à moyen et long terme : apporter des

adaptations au phasage de l'opération au regard des capacités financières

- Maîtriser l'actualisation du bilan financier pendant la phase exécution de l'opération : actualiser le compte rendu annuel financier (CRACL), les recettes et les dépenses réalisées et restant à réaliser
 - Clôture financière de l'opération d'aménagement
 - Cas pratique
-

MODULE 6 - 2 JOURS

Journées pratiques : visite de site suivi d'un travail collectif sur une opération d'aménagement

- Visite d'une opération d'aménagement
 - Travail préparatoire pour l'examen professionnel
 - Atelier projet : travail collectif sur une opération d'aménagement
-

MODULE 7 - 1 JOUR

Examen de fin de cursus *

- Une journée d'évaluation composée : d'une épreuve écrite notée sur 50, d'une épreuve professionnelle notée sur 50
 - * La réussite à l'évaluation implique d'obtenir une note minimale de 50/100 et de participer à l'ensemble des modules composant le cursus
-

Dates

Paris

20/09-30/11/2021

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique

personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par E mail aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.